



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de l'arrêté :  
2024 – 001

ARRETE PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN CONSEILLER  
MUNICIPAL

**Le maire de la commune de Régusse, Var**

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le :

Et publication le :

**Le Maire,  
Renée JEANNERET**

Vu l'arrêté du 26 juin 2023 par lequel il a donné délégation à Monsieur RODSPHON Benjamin, conseiller municipal, pour intervenir dans les domaines suivants : Jeunesse, Centre de loisirs, Prévention, Délinquance, Conseil Municipal des Jeunes, Promotion et Valorisation du territoire (labellisation, sponsoring),  
Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant la décision formulée par Monsieur RODSPHON Benjamin dans son courrier du 22 janvier 2024 de rendre l'ensemble des délégations qui lui ont été confiées

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La délégation donnée par arrêté du 26 juin 2023 à Monsieur RODSPHON Benjamin conseiller municipal par l'arrêté susvisé est définitivement rapportée.

**Article 2** : A compter du 1<sup>er</sup> février 2024 l'intéressé, cessera de bénéficier de toute délégation de fonctions accordée au titre de sa qualité de conseiller municipal.

**Article 3** : A compter du 1<sup>er</sup> février 2024 l'intéressé cessera également de percevoir les indemnités afférentes à cette délégation.

**Article 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

**Article 5** : Le Maire de la commune de Régusse, Madame la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Notifié le :
- Signature du conseiller municipal

Fait à Régusse, le 24 janvier 2024

**Le Maire,  
Renée JEANNERET**



Annusé de réception en préfecture  
20240124-ARR-2024-001-AI  
Date de télétransmission : 29/01/2024  
Date de réception préfecture : 29/01/2024